



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

CONTRIBUTION DE NOTRE ASSOCIATION AU PROJET ADOPTÉ DE LA ZTL EN PRESQU'ÎLE

LYON, le 24 mars 2025

A l'attention de :

- monsieur Bruno BERNARD, président de la Métropole
- monsieur Grégory DOUCET, maire de Lyon
- madame Emeline BAUME, vice-présidente métropolitaine
- madame Laurence BOFFET, vice-présidente métropolitaine
- monsieur Vincent MONOT, vice-président de Sytral Mobilités
- monsieur Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon

Mesdames, Messieurs,

Comme à son habitude, notre Association n'utilise pas les plateformes dédiées pour la concertation publique mais s'adresse directement aux élu.es. Aussi, nous nous adressons à vous.

Je vous adresse ce jour la contribution de notre Association quant au projet adopté de la ZTL en Presqu'île, projet présenté aux invités dont je faisais partie lors de la réunion publique qui a eu lieu au Grand Lyon le mardi 04 février dernier.

Une expression à elle seule peut résumer notre contribution à ce projet adopté : **un réel double mécontentement**.

Toutefois, avant d'expliquer les raisons de ce double mécontentement, je tiens personnellement à dire ceci. Vous connaissez mon franc-parler, je n'y dérogerai pas : j'ai été interloqué par l'insistance des compliments, des louanges, des lauriers qui ont été adressés au tout début de cette réunion aux Représentants présents des commerçants pour leur contribution : sans eux, rien n'aurait été possible ! Ce projet de ZTL n'aurait même jamais été finalisé !

En revanche, les citoyens de base, les associations, les conseillers de quartiers présents ont été remerciés à minima. Politesse obligée mais sans plus.

Je comprends très bien qu'il vaut mieux avoir les commerçants avec soi que contre soi mais ce « deux poids deux mesures » m'a laissé fortement perplexe.

Et ce d'autant plus que vous appartenez à un parti politique qui fait partie d'une coalition appelée Nouveau Front **Populaire**. Le « peuple » n'était pas très présent dans les remerciements attribués à tous ceux et toutes celles qui ont participé de leur temps, de leur énergie à la concertation publique au projet « Presqu'île apaisée » en général, et à la ZTL en particulier.

1/ Premier mécontentement : les ayants-droits

Dans notre contribution en date du 10 juillet 2023, nous disions bien évidemment que l'on ne pouvait pas ne pas penser aux résidents ainsi qu'aux nombreux commerces présents dans la ZTL. Ils ont des droits spécifiques.

En écrivant sincèrement cela, nous étions loin d'imaginer que le nombre de catégories d'ayants-droits serait aussi élevé : il y a une pléthore de catégories qui dépasse sensiblement les catégories des riverains, livreurs, taxis, véhicules d'urgence et de police.

Donc, au contraire du Progrès qui titrait dans son article du 06 février dernier « *Comment entrer dans cette forteresse nommée Presqu'île ?* », c'est dans un véritable gruyère où les trous seront plus nombreux que le fromage lui-même que les multiples catégories d'ayants-droits vont pouvoir pénétrer dans la ZTL en toute légalité.

2/ Deuxième mécontentement : l'horaire

Nous sommes vraiment mécontents et même en colère concernant l'horaire « d'ouverture » de la ZTL : de 6H00 à 13H00.

Tout d'abord, nous pensons qu'il existe réellement **un risque d'accidentologie très élevé** : en effet, à partir de 11H30, énormément d'individus s'attablent en terrasse pour déjeuner.

La ZTL va certainement connaître un accroissement non négligeable des terrasses puisque cette zone doit être tranquillisée. Or, les livreurs qui viendront livrer à l'intérieur de la ZTL à partir de 11H45-12H00 vont se dépêcher et vont donc rouler vite de peur de dépasser l'horaire de 13H00.

Il y a donc un risque d'accidentologie entre des piétons attablés et des livreurs pressés de livrer avant 13H00. Ce qui est totalement différent quand l'horaire de livraison est à 11H30 maximum.

D'autre part, vous avez ouvert une boîte de Pandore **extrêmement dangereuse**.

En effet, si les commerçants présents dans la ZTL peuvent se faire livrer jusqu'à 13H00, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les commerçants présents dans les aires piétonnes où l'horaire maximum est fixé depuis de très nombreuses années à 11H30 : les parties centrales et sud de la rue de la République, la rue Victor Hugo, les rues Mercière et des Marronniers, le quartier piétonnier Saint-Jean, etc...

Nous sommes prêts à parier que les commerçants présents dans ces aires piétonnes vont bientôt demander une extension de l'horaire des livraisons de 11H30 à 13H00. Ils pourront aisément prendre comme prétexte à leur demande une discrimination à leur encontre.

Pour les deux raisons majeures évoquées ci-dessus, notre Association s'oppose totalement et même radicalement à l'horaire finalisé de 6H00 à 13H00. Elle demande avec force que l'horaire « d'ouverture » de la ZTL soit le même que celui des aires piétonnes : de 6H00 à 11H30.

Pour conclure, nous comprenons mieux maintenant pourquoi certaines associations pourtant farouchement opposées au projet « Presqu'île à vivre » étaient favorables à la ZTL. Pourquoi aussi un Représentant des commerçants présents lors de la réunion publique au Grand Lyon du 04 février dernier a pris la parole pour exprimer toute sa joie, toute sa satisfaction quant à la ZTL adoptée.

En ce qui nous concerne, nous nous demandons pourquoi cette ZTL ne s'appelle pas la ZTLP : zone à trafic limité pour les piétons.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs les élu.es, mes sincères et réelles salutations progressistes.

Pierre RAUZADA
Président

Copie pour information :
- Le Progrès